



Connaître ses options – Stratégies d'options

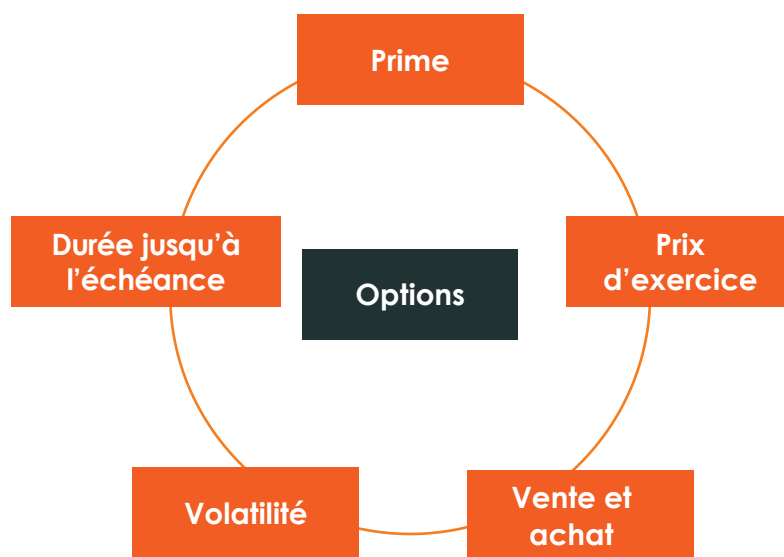
Gagner le jeu du perdant

L'une des principales façons de faire fructifier un placement à long terme consiste à éviter les pertes importantes, soit gagner le jeu du perdant. Pour certains investisseurs, cela signifie de se préparer à composer avec la volatilité des marchés et à utiliser des stratégies qui visent à atténuer les pertes tout en restant investis.

Les stratégies qui font appel à des options peuvent potentiellement aider à gérer le risque dans un portefeuille, à obtenir des taux de rendement supérieurs et à améliorer les rendements ajustés en fonction du risque. Alors que certains produits utilisent la mise en correspondance d'options, d'autres prêter aux options un rôle plus important. Cet aperçu met l'accent sur ces stratégies, sur leurs avantages et sur les produits AGF qui les utilisent.

Qu'est-ce qu'une option?

L'option, à savoir un type de titre dérivé, est un instrument financier dont la valeur est « dérivée » du titre sous-jacent. L'option fonctionne comme un contrat entre deux parties, offrant à l'acheteur le droit d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent à un certain prix (prix d'exercice) dans un délai convenu se terminant à une date donnée (date d'expiration). Le vendeur de l'option – l'émetteur – demande une prime en échange de ce droit. Ce contrat permet à l'investisseur de miser sur les mouvements de prix de titres tels que les actions, sans détenir directement le titre en question. Ainsi, l'option est un moyen d'investir en fonction de l'évolution attendue du prix d'un titre à une date d'expiration donnée, à un prix d'exercice précis.



Deux types d'options :

Il existe deux grands types d'options : L'option d'achat et l'option de vente

Option d'achat

L'option d'achat est un contrat qui confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter le titre sous-jacent à un prix d'exercice fixé à tout moment pendant la durée du contrat. Si l'acheteur exerce son droit, le vendeur (ou émetteur) doit vendre le titre au prix d'exercice. Que le contrat soit exercé ou non, le vendeur reçoit la prime sur l'option.

Option de vente

L'option de vente est un contrat qui confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre le titre sous-jacent à un prix d'exercice fixé à tout moment pendant la durée du contrat. Si l'acheteur exerce son droit, le vendeur (ou émetteur) doit acheter le titre au prix d'exercice. Que le contrat soit exercé ou non, le vendeur reçoit la prime sur l'option.

Stratégies d'options

Les investisseurs peuvent considérer les options comme des polices d'assurance. Alors que les marchés des assurances permettent aux acheteurs de se protéger contre des événements incertains, les marchés des options permettent aux investisseurs de protéger leurs portefeuilles contre la volatilité. Les options sont utilisées dans le cadre de certaines stratégies d'investissement qui se servent de liquidités ou de la valeur des titres sous-jacents d'un portefeuille, selon le type d'option, pour garantir la vente d'options, et ce, afin de rehausser le revenu potentiel ou la protection du portefeuille en cas de baisse, grâce aux primes d'option accordées. Les portefeuilles qui ont recours à une stratégie d'options peuvent avoir l'avantage d'offrir un revenu avec un profil de risque favorable, et emploient souvent deux types d'option courantes : les options d'achat couvertes et les options de vente vendues.

Avantages clés de l'option d'achat couverte et de l'option de vente vendue

Le fait d'avoir recours à une stratégie d'options peut permettre aux investisseurs d'obtenir un niveau de revenu plus élevé, tout en gérant le risque dans le portefeuille. Une stratégie d'options peut offrir aux investisseurs les avantages ci-dessous :

Capacité de générer un rendement plus élevé : Au fur et à mesure que les options sont vendues et que les primes sont touchées, le taux de rendement global d'un portefeuille augmente.

Protection en cas de baisse : Quand les marchés se replient, les options d'achat sont moins susceptibles d'être dans le cours et la possibilité de toucher le montant total de la prime sans que l'option d'achat soit exercée est donc plus élevée. Inversement, la probabilité que les options de vente soient exercées augmente quand les marchés se replient, ce qui permet au gestionnaire de toucher le montant total de la prime et d'acheter le titre sous-jacent au prix souhaité en cas de cession. La prime touchée est directement versée au fonds. Ce revenu supplémentaire fait office de sécurité en stimulant le rendement lorsque les titres sous-jacents sont en baisse ou qu'ils stagnent.

Réduction de la volatilité et amélioration des rendements ajustés en fonction du risque : La stratégie d'options peut également réduire le niveau global de volatilité d'un fonds, ce qui peut potentiellement améliorer les rendements ajustés en fonction du risque.

Option d'achat couverte

Une option d'achat est considérée comme étant couverte si le vendeur possède le titre sous-jacent sur lequel le contrat est basé. En détenant le titre sous-jacent, le vendeur est protégé si l'acheteur exerce l'option.

Lors de la vente de contrats d'options d'achat hors du cours, le portefeuille conserve la possibilité de profiter de la plus-value du capital de l'action sous-jacente jusqu'au prix d'exercice tout en touchant les primes versées sur les options, ce qui augmente le revenu global généré dans le portefeuille de façon fiscalement avantageuse. Si l'option n'est pas exercée, le portefeuille conserve sa position sur le titre, touche la prime sur les options et peut vendre d'autres options en contrepartie de la position. Si le titre sous-jacent se déprécie, la prime générée sur l'option peut aider à compenser les pertes du portefeuille, protégeant ainsi le fonds du risque de baisse et de la volatilité élevée du marché.

Inconvénient potentiel : le vendeur de l'option d'achat couverte peut renoncer au potentiel de hausse supplémentaire du prix du titre sous-jacent si la valeur dépasse le prix d'exercice et que l'acheteur du contrat exerce l'option.

Option de vente vendue

L'option de vente vendue fonctionne comme l'option d'achat couverte, mais en vendant une option de vente, le vendeur hérite de l'obligation d'acheter le titre sous-jacent au prix d'exercice du contrat.

Une option de vente est considérée comme étant vendue lorsque le vendeur met de côté le capital nécessaire à l'achat du titre en cas d'exercice de l'option. Ce capital est détenu sous forme de liquidités ou de bons du Trésor sans risque et n'est utilisé que pour acheter le titre auprès du détenteur de l'option, si ce dernier exerce son option. Une option de vente vendue peut également être découverte; dans un tel cas, le vendeur ne met pas de côté le montant total nécessaire à l'achat, employant ainsi un effet de levier afin d'améliorer l'exposition à la position du portefeuille. Cette approche permet au vendeur d'utiliser ailleurs le capital, mais elle comporte des risques additionnels, puisque le vendeur aura peut-être besoin de liquider d'autres positions pour réaliser l'achat si l'option est exercée.

Lors de la vente de contrats d'options de vente hors du cours, le portefeuille hérite de l'obligation d'acheter les actions souhaitées à escompte par rapport au cours actuel du marché, tout en touchant les primes versées sur les options, ce qui augmente le revenu global généré. Inconvénient potentiel : le vendeur de l'option de vente peut être tenu de participer à la baisse du prix de l'action sous-jacente si la valeur est inférieure au prix d'exercice et que l'acheteur du contrat exerce l'option. Ces deux types de stratégies offrent le potentiel d'augmenter le revenu au moyen de primes et peut aider à procurer un profil à faible corrélation par rapport aux catégories d'actif traditionnelles à long terme.

Sommaire des stratégies d'options de base

	Option d'achat couverte	Option de vente vendue
En termes simples	Il s'agit d'un contrat de vente d'une action sous-jacente existante à un prix (prix d'exercice) et à une date (date d'expiration) choisis par le gestionnaire. En tant qu'émetteur de l'option, le gestionnaire reçoit une prime de l'acheteur de l'option.	Il s'agit d'un contrat d'achat d'une action sous-jacente à un prix (prix d'exercice) et à une date (date d'expiration) choisis par le gestionnaire. En tant qu'émetteur de l'option, le gestionnaire reçoit une prime de l'acheteur de l'option.
Conditions du marché	Lors de marchés stagnants ou baissiers, cette option surclasse les portefeuilles équivalents à position acheteur (longue) seulement. Le rendement relatif peut être mitigé en période de marchés haussiers, selon le degré de variation du cours de l'action sous-jacente par rapport au prix d'exercice.	Lors de marchés stagnants ou haussiers, cette option surclasse les portefeuilles équivalents à position acheteur (longue) seulement. Le rendement relatif peut être mitigé en période de marchés baissiers, selon le degré de variation du cours de l'action sous-jacente par rapport au prix d'exercice.
Achat ou cession	Le gestionnaire vend l'action sous-jacente au prix d'exercice, mais conserve la prime touchée sur le contrat.	Le gestionnaire achète l'action sous-jacente au prix d'exercice, tout en conservant la prime perçue sur le contrat.
Coûts/risques	Si l'action s'apprécie après avoir été rachetée (option exercée), le potentiel de hausse et les gains futurs sont perdus.	Si le prix de l'action recule considérablement au-dessous du prix d'exercice choisi, le gestionnaire doit acheter l'action au prix d'exercice.

Connaître ses options – Stratégies d'options

Fonds AGF utilisant une stratégie d'options

Les gestionnaires de plusieurs stratégies AGF ont recours à une stratégie d'options aux fins d'amélioration du rendement et de gestion du risque. Une option peut soit faire partie intégrante du processus d'investissement, soit être ajoutée à titre de complément à la stratégie de base, afin de permettre de générer un revenu supplémentaire issue de primes et de permettre d'obtenir de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

Les gestionnaires de portefeuille évaluent régulièrement les occasions de vente d'options en lien avec les titres admissibles au sein de leurs fonds respectifs. Un modèle quantitatif consacré aux instruments dérivés et une analyse qualitative fondamentale assistent à la prise de décisions. Le modèle quantitatif trie les avoirs d'un fonds en fonction de facteurs tels que la volatilité, le momentum et le prix, entre autres, et présente les occasions de vente d'options d'achat ou d'options de vente. Puis, les gestionnaires de portefeuille analysent les suggestions du modèle, évaluant celles-ci selon d'autres facteurs fondamentaux et l'aspect pratique.

Fonds AGF utilisant des options	Codes des fonds							
	OPC	F	T	V	FV	Q	W	FNB
Fonds de revenu de dividendes canadiens AGF ¹	799	185	2121	3027	2503	1226	1433	-
Fonds de revenu amélioré d'actions américaines AGF	4098	5041	-	-	-	-	-	AENU
Fonds de revenu amélioré États-Unis Plus AGF	739	5046	-	-	-	-	-	-
Fonds d'actifs réels mondiaux AGF ²	333	645	-	-	-	-	-	AGLR
Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGF	967	826	4200	3002	-	1242	1431	-
FNB Actions mondiales Infrastructures – Approche systématique AGF ³	-	-	-	-	-	-	-	QIF



Pour plus de détails, communiquez avec votre conseiller financier dès aujourd'hui ou visitez le site AGF.com.

Le document est présenté à des fins d'information générale et d'éducation seulement. Il ne s'agit pas d'une recommandation concernant un produit, une stratégie ou une décision de placement en particulier et le document ne vise pas à suggérer de prendre une mesure quelconque ou de s'en abstenir. Le présent document ne vise pas à répondre aux besoins, à la situation et aux objectifs d'un investisseur en particulier. Ces renseignements ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques. Les investisseurs devraient consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de prendre des décisions concernant l'investissement, la finance ou l'impôt.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

¹ Le 28 juin 2019, le Portefeuille d'actions canadiennes Harmony a fusionné avec le Fonds de revenu de dividendes canadiens AGF (anciennement le Fonds de revenu de dividendes AGFIQ) (« le Fonds »). Le 21 mai 2019, le Fonds d'actions de croissance canadiennes AGF a fusionné avec le Fonds. La fusion peut avoir une incidence importante sur le rendement du fonds.

² Le 18 avril 2019, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin d'offrir une souplesse accrue pour répartir le capital du Fonds dans des actifs réels au-delà des sociétés exerçant leurs activités dans les secteurs des métaux précieux et des ressources naturelles. Le rendement avant cette date aurait été différent si l'objectif actuel avait été en vigueur.

³ Depuis le 27 janvier 2023, AGF Investments LLC agit à titre de sous-conseiller du FNB Actions mondiales Infrastructures – Approche systématique AGF.

Vous ne pouvez acheter des titres de série F aux termes du prospectus simplifié que par l'entremise de votre courtier inscrit qu'AGF a autorisé à offrir de tels titres.

^{MD MC} Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Date de publication : Le 27 juin 2025.